

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
présents : 20  
votants : 24  
Pouvoirs : 4

Date convocation : 11/04/2023  
Affichage : 11/04/2023

**Séance du 18 avril 2023**

*L'an deux mil vingt-trois et le 18 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

**Présents** : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND.

**Absents excusés** : Mireille GARDES SAINT PAUL, Jean-Marie BOSCUS,

**Pouvoirs** : Rose-Marie MARTIN à Guylène BLAES, Guy MAYRAND à Patrice CLAVEL, Pierre MALET à Aline RANC, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

**Secrétaire de séance** : Alain GAILLARD

**OBJET : PRESTATION DE SECRETARIAT AU PROFIT DU SMADE R.N. 88 AU TITRE DE L'ANNEE 2023 :**

Monsieur le Président rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes du Haut Allier (CCHA) assure la gestion administrative du SMADE R.N. 88.

Pour l'année 2023, la CCHA a évalué le coût de la mise à la disposition de personnel pour réaliser les missions de gestion comme suit :

PRESTATIONS	NOMBRE D'HEURES	COUT HORAIRE (BRUT + CHARGES PATRONALES)	TOTAL
Direction CCHA (organisation générale)	36	48,35 €	1 740,60 €
Secrétariat - comptabilité	80	27,65 €	2 212,00 €
TOTAL ANNEE 2023			3 952,60 €

Le Conseil Syndical du SMADE RN88 a validé cette proposition lors de sa réunion du 3 avril 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Etant noté que Francis CHABALIER qui ne prend pas part au vote) :

**DONNE SON ACCORD** à la mise en œuvre par la CCHA de la prestation de secrétariat au profit du SMADE RN 88 dans les conditions financières précisées ci-dessus pour l'année 2023.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-Président à signer la convention à intervenir entre la CCHA et le SMADE RN88 (M. Francis CHABALIER signant en qualité de Président du SMADE).

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président

Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).